



Date de parution 20 janvier 2004

Directeur de la publication :
B. COLINET, inspecteur d'académie
N° I ISSN : 1281 - 1785
Inspection académique de la Haute-Saône
5, Place Beauchamp
B.P. 419 - 70013 VESOUL cedex
Téléphone : 03.84.78.63.00
Télécopie : 03.84.7863.63

LE BULLETIN DÉPARTEMENTAL DE L'INSPECTION ACADÉMIQUE DE LA HAUTE-SAÔNE

DANS CE NUMÉRO :

Personnels

- .PERMUTATIONS INFORMATISEES
- .TRAVAIL A TEMPS PARTIEL (rentrée 2004)
- .ADMISSION A LA RETRAITE (rentrée 2005)
- .MUTATIONS ET LISTE D'APTITUDE DIRECTEUR D'E.R.E.A.
- .POSTE VACANT DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE DANS L'AIN
- .PREPARATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION CONTINUE 2004 - 2005
- .INFORMATIONS : FORMATION CONTINUE

Examens et concours

- .CAAPSAIS

Réglementation - scolarité

Informations diverses

- . ACTION SECURITE DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES
- . ACTION DEPARTEMENTALE « Pressons, pressons... des histoires »
- . ADSL DANS LES ECOLES
- . EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT (outil pédagogique)

ANNEXES :

- SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ELEVES
- PREPARATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION CONTINUE 2004-2005 : FORMULAIRE 1 ET FORMULAIRE 2
-



Editorial BD n° 5

La lutte contre l'illettrisme est une priorité nationale.

Le service communication du rectorat de Besançon a élaboré un numéro théma express consacré à ce thème. Ce document donne des informations sur la politique menée par l'Education nationale ainsi que le partenariat avec d'autres ministères.

Dans notre département vient d'être créé un groupe de pilotage chargé de ce dossier. Dans le cadre de ses attributions consultatives le rôle de ce comité est de recenser les pratiques innovantes en matière de lutte contre l'illettrisme, de coordonner les actions spécifiques à mener et de diffuser des observations sur les axes de travail à développer ou à privilégier. A signaler aussi l'existence d'une Agence Nationale de Lutte contre l'illettrisme (ANLCI) qui a succédé en 2000 au Groupement Permanent de Lutte contre l'illettrisme. La principale mission de cet organisme est de veiller à ce que les principes de base de la lutte contre l'illettrisme soient connus de tous, bien pris en compte et inscrits au cœur des politiques et des pratiques.

B. COLINET

PERSONNELS

PERMUTATIONS INFORMATISEES

BO n°37 du 9 octobre 2003

Les personnels souhaitant demander un exeat au titre de rapprochement de conjoint et qui ont eu connaissance de la mutation de leur conjoint après la fermeture du serveur télématique (25 novembre 2003) devront participer au mouvement national. **Un formulaire est à retirer à l'inspection académique, division du personnel et à retourner pour le 20 février 2004 délai de rigueur.**

J'attire votre attention sur le fait que seuls les personnels qui auront préalablement participé au mouvement informatisé, et ceux dont la mutation du conjoint est connue après le 20 février 2004 pourront participer au mouvement complémentaire manuel.

TRAVAIL A TEMPS PARTIEL A CONCURRENCE D'UN MI-TEMPS

Décret n°95-132 du 7 février 1995 modifiant le décret n°82-624 du 20/07/1992

Les instituteurs, institutrices et professeurs des écoles désireux d'exercer leurs fonctions à temps partiel à concurrence d'un mi-temps, au cours de l'année scolaire 2004/2005 doivent **adresser leur demande par la voie hiérarchique avant le 31 mars 2004.**

Seuls les directeurs d'école ne bénéficiant pas d'une décharge de service totale ou partielle peuvent être autorisés à exercer leurs fonctions à mi-temps. Ils doivent toutefois conserver l'entière responsabilité de leur école.

Les demandes de prolongation de service à mi-temps et les demandes de réintégration à temps plein pour la prochaine année scolaire sont obligatoires et doivent être adressées, par la voie hiérarchique, avant le 31 mars 2004.

L'attribution d'un mi-temps ne donne aucun droit quant à la distribution du service, dont l'exécution est laissée à l'appréciation de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription.

Les arrêtés correspondants seront pris après les opérations du mouvement qui se dérouleront en mai 2004.

PERSONNELS

ADMISSION A LA RETRAITE A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2005

Les professeurs des écoles et les instituteurs désireux de **solliciter leur admission à la retraite à compter de la rentrée scolaire 2005 voudront bien adresser, par la voie hiérarchique pour le 16 février 2004 la demande officielle correspondante établie sur papier libre.**

Cette mesure est nécessaire pour permettre d'assurer une bonne gestion des personnels et des postes.
Les admissions à la retraite sont prononcées à la rentrée scolaire.

Seules pourront être accordées sur demande, au-delà de la rentrée 2005, les retraites

- pour invalidité
- aux femmes fonctionnaires, mère d'un enfant de plus d'un an atteint d'une invalidité au moins égale à 80%, ou encore dont le conjoint est atteint d'une infirmité ou d'une maladie incurable le plaçant dans l'impossibilité de travailler.

MUTATIONS ET LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'EREA

Dans l'attente de la parution des instructions ministérielles, les candidats sont priés de se faire connaître à la division du personnel au 03.84.78.63.11.

Les dossiers seront envoyés aux intéressés ultérieurement.

POSTE VACANT DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SPECIALISE DANS L'AIN

L'association départementale des pupilles de l'enseignement public de l'AIN recherche pour l'IMP Marcel Brun de CONDAMINE (01) un directeur d'établissement spécialisé.

Les personnes intéressées s'adresseront pour toute information à la division du personnes au 03.84.78.63.11.

PERSONNELS

Bureau de la formation continue

HAUTE-SAONE

APPEL A OFFRE DE FORMATION : 2004/2005 **dispositifs écoles, circonscriptions, réseaux** **dispositifs départementaux**

L'offre de formation 2004/2005 devra prendre en compte les priorités repérées dans le cahier des charges national, déclinées au plan académique de BESANCON de la façon suivante :

- 1. Maîtrise de la langue et accompagnement du Plan de prévention contre l'illettrisme**
2. *Accompagnement des personnels dans leur fonction, mission et évolution*
 - *entrée dans le métier T1, T2, listes complémentaires*
 - *nouvelle prise de fonction : directeurs (ou faisant fonction)*
 - *préparation au CAFIPEMF, au concours de Professeurs d'écoles*
1. *Accompagnement des personnels dans leur mission relative à l' AIS (Adaptation et l'Intégration Scolaires)*
2. *Education à l'environnement vers un développement durable*
- 3. Appropriation des nouveaux programmes et développement de nouvelles compétences pour enseigner (langues vivantes, informatique, ...).**

Bien évidemment, le volet départemental comportera des dispositifs organisés à la demande des écoles ou des circonscriptions.

Dans cette perspective, **tous les stages proposés devront avoir des objectifs et des contenus cohérents et compatibles avec le cahier des charges énoncé ci-dessus afin de trouver leur légitimité dans le nouveau plan de formation 2004/2005**. Les propositions seront examinées lors d'une commission permanente qui se réunira le jeudi 11 mars 2004 à VESOUL.

Nous vous remercions pour vos propositions et votre collaboration.

Calendrier et modalités de l'appel d'offre

Fermeture de l'appel d'offre : **vendredi 6 février 2004, délai de rigueur**

Recueil de l'offre :

1) Pour les écoles, RPI ou réseaux d'écoles désirant faire une offre de formation pour 2004/2005, compléter *le formulaire 1* en 2 exemplaires.

2) Pour les personnes-ressources (chargés de mission, conseillers pédagogiques, autres...), désirant proposer un dispositif départemental pour 2004/2005, compléter *le formulaire 2* en 2 exemplaires.

N.B.:2 exemplaires

* 1 exemplaire adressé à l'Inspecteur de l'éducation nationale de circonscription,

* 1 exemplaire adressé au chargé de mission formation continue

(par **courrier électronique** de préférence : annie.mallen@ac-besancon.fr

(à défaut par voie postale : A. Mallen, chargée formation continue

5, place Beauchamp

70013 VESOUL cedex

par FAX : 03 84 78 63 63

Dépouillement de l'offre : jeudi 11 mars 2004

Résultats de l'offre : vendredi 12 mars 2004

PERSONNELS

INFORMATIONS : formation continue

1) Formation au concours de recrutement interne des professeurs d'école

Une formation de 3 jours est prévue pour les enseignants désirant se présenter au concours interne de recrutement de professeurs des écoles, session 2004.

(PAF 2003/2004 version papier page 134 / version CD-ROM : dispositif 03D0700094 - priorité 6 : accompagnement des personnels dans leurs formations personnelle et professionnelle)

*** Dates :**

mercredi 14 janvier 2004 de 9h à 12h / 13h30 à 16h 30 (pour mémoire : information donnée par email)

contenus : Etude des textes réglementaires / Stratégies à développer / Etude de sujets "session 2001" : "L'enseignement de l'histoire"

mercredi 21 janvier 2004 de 9h à 12h / 13h30 à 16h30

contenus : Etude de sujets "session 2002" : "L'apprentissage de la langue orale"

mercredi 28 janvier 2004 de 13h30 à 16h30

contenus : Education prioritaire / Politique de la ville / Les contrats de réussite

mercredi 18 février 2004 : à partir de 9h

contenus : Préparation à l'oral

*** Lieu :** IUFM de Vesoul

*** Remarques :** pour tout renseignement complémentaire, contacter le bureau de la formation continue.

2) Dispositif "Vers une continuité des apprentissages GS /CP"

Le dispositif 03D0700064 à remplacement PE2 initialement prévu du 15 mars au 2 avril 2004 a été reprogrammé au troisième trimestre :

du 1^{er} juin au 18 juin 2004.

Les objectifs, contenus et les modalités d'organisation restent inchangés.

Tout stagiaire retenu sur ce dispositif désirant annuler sa candidature du fait de cette modification doit impérativement adresser un courrier manuscrit signé, avant le 20 février 2004, au bureau de la formation continue. Au-delà de cette date, aucune demande d'annulation ne pourra être acceptée, ce dispositif étant à remplacement PE2.

3) Conférences du mercredi

Lieu : IUFM Montjoux de Besançon

Quelques places restent disponibles concernant les conférences du mercredi :

Conf. 02.a : Stress et souffrance de l'adulte dans la vie professionnelle
mercredi 18 février 2004 / 14h à 17h

Conf. 01.e : Le comportement affectif et social des jeunes : où en est-on?
mercredi 10 mars 2004 / 9h à 12h et 14h à 17h

Conf. 01.g : Laïcité et enseignement du fait religieux
mercredi 17 mars 2004 / 9h à 12h et 14h à 17h

Conf. 01.f : La prise en charge de l'hétérogénéité sociale et culturelle
mercredi 31 mars 2004 / 14h à 17h

Conf. 01.a : L'adolescent aujourd'hui
mercredi 12 mai 2004 / 14h à 17h

PERSONNELS

Inscription à retourner impérativement, **au plus tard 7 jours avant la conférence**, au bureau de la formation continue.

Conférences du mercredi

NOM :

Prénom :

Ecole de rattachement : Circonscription de :

Adresse personnelle : Tél. personnel : (facultatif) :

Je m'inscris à la conférence : du mercredi

Je m'inscris à la conférence : du mercredi

4) Recyclage : formation "Apprendre à porter secours"

Tout enseignant ayant suivi dans les années antérieures, un stage intitulé au PAF " Formation aux premiers secours" (durée : 3 jours avec passation d'un examen) et ayant obtenu le certificat "SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL" peut s'inscrire à la demi-journée de recyclage suivante :

Objectif / contenus : (re)pratiquer les gestes de premières urgences / valider son certificat

Durée : une demi-journée (3 heures)

Observations : frais de déplacement à la charge financière des stagiaires

Date(s) : mercredi matin ou après-midi (dates à définir selon la disponibilité de l'intervenant et le nombre d'inscrits)

Inscription à retourner impérativement **avant le 20 février 2004** au bureau de la formation continue.

Module HORS TEMPS SCOLAIRE : Recyclage "SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL"

NOM :

Prénom :

Ecole de rattachement : Circonscription de :

Je suis enseignant(e) actuellement (*barrer les réponses fausses*)

nommé(e) m. adjoint ou directeur école élémentaire : de cycle 1, de cycle 2, de cycle 3 ;

nommé(e) en AIS ;

nommé(e) poste TR ou complément de services.

Je suis actuellement : T1, T2, T3, T4 (*barrer les réponses fausses*).

(NB : T1 : titulaire première année - T2 : titulaire deuxième année...)

J'ai suivi la formation "Formation aux premiers secours " de 3 jours du au à de l'année scolaire suivante :

Responsable de la formation (*à compléter si possible*) :

Je joins la photocopie de mon certificat ""SAUVETEUR SECOURISTE du TRAVAIL".

J'ai suivi une autre formation (préciser la durée, le lieu, le nom de l'organisme, le titre exact du diplôme obtenu, l'année d'obtention / joindre une photocopie):

.....

.....

PERSONNELS

5) Enquête premier degré destinée à tous les enseignants

Une enquête qui recensera les besoins du personnel enseignant concernant la formation continue des prochaines années (2005 à 2008) sera lancée dans la semaine du 8 au 12 mars 2004. Elle contribuera à définir les grandes lignes d'orientation du nouveau cahier des charges académique des années à venir.

Ce questionnaire visera à cerner les attentes des enseignants en termes de natures, contenus, durées, modalités de mise en œuvre souhaités pour les actions de formation.

Le bureau de la formation continue remercie par avance les enseignants de leur participation.

6) Plan de formation 2004/2005 : proposition de dispositif

Afin de favoriser le travail d'équipe au sein des écoles et d'assurer la continuité des apprentissages, il est envisagé de proposer un dispositif à remplacement PE2 : "Prévenir l'échec scolaire par un travail d'équipe" en 2004/2005, dont les modalités seraient les suivantes :

Durée : 12 jours ? 8 jours en présentiel alternance présentiel / auto-formation
8 demi-journées en auto-formation

Public cible : enseignants de cycle 2 et/ou 3

Dates : du 22 novembre au 10 décembre 2004

Contenus / objectifs : Accompagnement dans la mise en place des nouveaux programmes

1. assurer la continuité des apprentissages de la grande section au collège ;
2. favoriser les échanges entre collègues sur les pratiques professionnelles ;
3. apporter des contenus didactiques dans différents domaines ou champs disciplinaires :
 - * maîtrise du langage et de la langue française (littérature, ORL) ? 2 jours ;
 - * mathématiques ? 1 jour ;
 - * liaisons de cycles ? 1/2 journée ;
 - * langue vivante ou régionale ? 1/2 journée ;
 - * vie collective / histoire - géographie / éducation civique ? 1 jour ;
 - * éducation à l'environnement vers un développement durable ? 1/2 journée ;
 - * éducation artistique ? 1 jour ;
 - * EPS ? 1 jour ;
 - * TICE ? 1/2 journée.

Formateurs pressentis :

- PIUFM de différentes disciplines ;
- chargés de mission :
 - * maîtrise des langages ;
 - * informatique ;
 - * sciences ;
 - * arts et cultures ;
- équipes de circonscription ;
- équipes de l'IREM de Besançon.

Conditions : inscription d'écoles / ou de réseaux / ou de RPI constituée au moins de deux person-

PERSONNELS

Inscription à retourner impérativement **avant le 13 février 2004** au bureau de la formation continue.

Ecole de rattachement : Circonscription de :

Nom du directeur : Tél. :

Nombre d'enseignants de l'école intéressés :

(à cocher)

nom de l'enseignant	C2	C3	Sans remplacement
.....			
.....			
.....			
(RASED) :			X

Pour tout renseignement, contacter le Bureau de la formation continue (Madame MALLEN)

adresse : 5, place Beauchamp 70013 VESOUL Cedex

Tél. : 03 84 78 63 25 Fax : 03 84 78 63 63 Email : annie.mallen@ac-besancon.fr

EXAMENS ET CONCOURS

CERTIFICAT D'APTITUDE AUX ACTIONS PÉDAGOGIQUES SPÉCIALISÉES D'ADAPTATION ET D'INTÉGRATION SCOLAIRE (CAAPSAIS) Session 2004 – (US1 et US2)

Références : - Arrêté du 08 octobre 2003 publié au J.O. du 04 novembre 2003
- Note de service n° 2003-2007 publiée au B.O. n°43 du 20 novembre 2003.

I – CONDITIONS D'INSCRIPTION

Peuvent être candidats les instituteurs, les professeurs des écoles titulaires ainsi que les maîtres contractuels ou agréés des établissements d'enseignement privé sous contrat rémunérés sur échelle d'instituteur ou rémunérés sur échelle de professeur des écoles (article 2 du décret n° 2001-794 du 31 août 2001 modifiant le décret n° 87-415 du 15 juin **1987** créant le certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires).

II – INSCRIPTIONS

Les demandes d'inscription aux épreuves des unités de spécialisation 1 et 2 seront reçues, pour tous les candidats, quel que soit leur statut (candidats stagiaires, libres) à :

Inspection académique de la Haute-Saône
Division des examens et concours
5, Place Beauchamp – BP 419 –
70013 VESOUL Cedex
tél : 03.84.78.63.15.

du 05 janvier 2004 au 19 mars 2004 inclus

Le dossier d'inscription sera, soit remis en mains propres, soit adressé au candidat qui aura préalablement établi une demande écrite accompagnée d'une enveloppe grand format timbrée à 1.11 €uros et libellée à son adresse.

III – DATE DES ÉPREUVES

Unité de spécialisation 1

épreuve écrite : **15 juin 2004** de 8 h 30 à 11 h 30

Unité de spécialisation 2

épreuves orales : **juin 2003** (préciser l'option choisie au moment de l'inscription à l'US2).

INFORMATIONS DIVERSES

Action Sécurité dans les transports scolaires

Cette action a pour but une sensibilisation des élèves du cycle III à la sécurité et à l'éducation du comportement dans les transports scolaires.

Mise en œuvre : période du 29 mars au 9 avril

Animation par une équipe pluriprofessionnelle de 4 ateliers durant ½ journée

- comportement et sécurité dans le bus (projection d'une vidéo/débat)
- exercices d'évacuation de bus
- jeu du car (panneaux routiers et éléments de sécurité du car)
- donner l'alerte et secourir

Si vous désirez participer avec votre école à cette opération s'inscrire auprès de l'inspection départementale de LURE (03.84.62.83.51) avant le 8 février 2004.

Une réunion d'information vous précisera les modalités et le calendrier de l'action dès la rentrée des vacances d'hiver. Les places seront limitées à 16 demi-journées, priorité aux premières inscriptions.

ACTION DÉPARTEMENTALE " Pressons, pressons... des histoires "

Conférence de Bernard FRIOT

Organisation d'une conférence par l'inspection académique de la Haute-Saône :

La conférence de **Bernard FRIOT** est destinée aux enseignants stagiaires et titulaires des premier et second degrés, aux documentalistes, aux bibliothécaires et à toutes autres personnes intéressées :

date : **mercredi 04 février 2004**

horaires : **09H30-12H00**

lieu : **IUFM de Vesoul (amphithéâtre), route de Saint-Loup, 70000 VESOUL**

intitulé : **La part du lecteur dans l'écriture d'un texte littéraire**

Le point de vue d'un écrivain

profession : **auteur et traducteur de littérature de jeunesse**

bibliographie : *Histoires pressées*

Pressée, pressée

Nouvelles histoires pressées

Encore des histoires pressées

Renseignement complémentaire :

Leïla BAÏRI -03 84 78 63 52-

INFORMATIONS DIVERSES

ADSL DANS LES ÉCOLES

Alors que les coûts de l'ADSL baissent, et que la couverture géographique de ce mode de liaison rapide à l'internet s'élargit en Haute-Saône (voir http://www.action70.com/ntic/couverture-adsl_haute-saone_2003.htm), il nous semble nécessaire de vous mettre en garde contre les problèmes d'une connexion mal sécurisée à l'internet via l'ADSL.

Les communications ADSL, plus rapides que par Numéris, sont gratuites 24 heures sur 24 et s'effectuent sur une ligne téléphonique normale. On peut donc rester connecté en permanence sur le net sans surcoût, et le téléphone reste disponible pendant que les ordinateurs utilisent l'internet. La seule dépense ADSL est celle de l'abonnement. Avec Numéris, on paie un abonnement plus les communications au tarif local.

Toutefois, ADSL présente un inconvénient dû à la possibilité de piratage de données sur les ordinateurs connectés en permanence.

Le principal problème concerne la responsabilité des enseignants et/ou du maire de la commune vis-à-vis des sites dits "sensibles". À cet égard, il est indispensable d'utiliser les services du Rectorat. Ils sont pour vous la seule garantie de protection contre d'éventuels soucis d'ordre judiciaire : des parents peuvent par exemple déposer une plainte parce que leur enfant aura vu – même accidentellement - sur l'internet ce qu'il n'aurait pas dû y voir. À noter que ce problème existe aussi bien avec les connexions Numéris hors Rectorat : les écoles connectées au net par des fournisseurs d'accès privés comme Free ou Wanadoo, etc., doivent assumer ces risques et ce qui en découle ...

Le Rectorat ajoute à cet avantage majeur de sécurisation des accès aux sites "sensibles" ceux de la télémaintenance, de la protection contre les virus et contre le piratage de données mentionné plus haut.

Les exigences matérielles d'une connexion au Rectorat par l'ADSL sont les suivantes :

- 1) un routeur ADSL modèle Bewan 600 exclusivement. Ce routeur coûte environ 180 Euros TTC ;
- 2) mise en place d'un dispositif de protection et de sécurisation des communications, constitué d'un ordinateur "de bas de gamme" équipé au minimum d'un disque dur de 20 Go et 256 Mo de RAM, et de 2 cartes réseau. Il peut s'agir d'un PC de récupération, "gonflé" pour cet usage précis ;
- 3) obtenir d'un fournisseur d'accès une adresse IP fixe, qui permet aux ordinateurs de l'école d'être reconnus par les serveurs du rectorat et par conséquent de bénéficier des services qui s'y rattachent. En France, plusieurs sociétés commerciales proposent l'attribution d'une IP fixe, à des prix variables. La moins chère (en décembre 2003) coûte 510 Euros TTC par an pour une connexion à 512 Kbits, à quoi s'ajoutent environ 70 Euros de frais de mise en service la première année.

La configuration logicielle de l'ensemble est prise en charge gratuitement par le RAIP 1^{er} degré sur votre demande quand les éléments ci-dessus sont réunis.

Malgré la lourdeur apparente de la solution décrite plus haut, la liaison ADSL par le Rectorat reste une solution économique. Son efficacité est celle qui caractérise ADSL, la sécurité en plus.

Le RAIP 1^{er} degré est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03 84 78 63 67 ou animinfo70@ac-besancon.fr)

INFORMATIONS DIVERSES

ÉDUCATION À L'ENVIRONNEMENT

Présentation par leurs concepteurs d'outils pédagogiques édités par le CRDP de Franche-Comté

Mercredi 10 mars 2004
IUFM - Site de Vesoul
De 14 H 00 à 15 H 30

Du sol à l'arbre, les chemins de la matière

Fichier pédagogique conçu en collaboration avec le Groupe d'initiatives comtoises pour l'éducation forestière (GICEF).

Le verger enchanteur (nouveau)

Fichier pédagogique, fruit d'une collaboration avec la Maison de la nature de Brussey.

LA PREVENTION DE L'ILLETTRISME

Le numéro 2 de THEMA EXPRESS, édité par le rectorat, le 09 janvier 2004 est consacré à la prévention de l'illettrisme.

Vous pouvez également consulter tous les numéros archivés sur le site de l'académie de Besançon :

<http://www.ac-besancon.fr/siteaca/internet/apercu.php3?Idpage=1693>

Les missions du médecin de l'éducation nationale

S'inscrivent dans la politique de promotion de la santé en faveur des élèves.

Médecin du travail de l'élève, le médecin de l'éducation nationale intervient pour tous les élèves en exerçant une action de prévention qui s'inscrit dans la continuité de la maternelle au lycée.

Il assure un lien entre le système éducatif et le système de prévention et de soins (Centre hospitalier, CMP, médecin libéral...).

Il est le référent en matière de santé : il a un rôle spécifique de conseiller technique en prévention individuelle et collective auprès des inspecteurs de l'éducation nationale, des directeurs d'écoles, des chefs d'établissements et de la communauté éducative, des jeunes scolarisés et de leurs parents.

L'action du médecin s'inscrit dans le cadre d'un travail en équipe pluriprofessionnelle et plus largement avec l'ensemble de l'équipe éducative.

Coordonnées des services médico-scolaires

I.A . Vesoul

Dr FERRY – Médecin conseiller technique

☎ 03.84.78.63.06

Mme CHEVALIER – Secrétaire médico-scolaire

☎ 03.84.78.63.07

CMS Vesoul

Dr GRENOT – Médecin scolaire

Dr CLAVIER – Médecin scolaire

Dr BONVALLET – Médecin scolaire

Mme CHEVALIER – Secrétaire médico-scolaire

CMS Gray

Dr GUILLAUME – Médecin scolaire

Dr DUPREZ – Médecin scolaire

Dr MIELOT – Médecin scolaire

☎ 03.84.65.07.73

CMS Lure

Dr QUENEY – Médecin scolaire

Melle DECHAMBENOIT – Secrétaire médico-scolaire

CMS Luxeuil-les-Bains

Dr GENET – Médecin scolaire

Melle DECHAMBENOIT – Secrétaire médico-scolaire

CMS Héricourt

Dr ARNAULT – Médecin scolaire

Melle DECHAMBENOIT – Secrétaire médico-scolaire



SERVICE DE PROMOTION DE LA SANTE EN FAVEUR DES ELEVES

5 place Beauchamp
BP 419
70013 VESOUL Cedex

Le service médical scolaire en Haute-Saône En 2003-2004

Personnel :

- ◆ 1 médecin conseiller technique
- ◆ 9 médecins de secteur (6 ETP)
- ◆ 2 secrétaires médico-scolaires

5 centres médico-scolaires :

(mis à disposition par les mairies)

- ◆ Gray
- ◆ Héricourt
- ◆ Lure
- ◆ Luxeuil-les-Bains
- ◆ Vesoul

Pour 44 631 élèves répartis dans :

- ◆ 83 écoles maternelles
- ◆ 281 écoles primaires
- ◆ 33 collèges
- ◆ 6 lycées
- ◆ 9 lycées professionnels
- ◆ 1 EREA
- ◆ 1 lycée agricole

Les champs d'intervention des médecins de l'éducation nationale

Les urgences :

- ↗ Action en cas de maladies transmissibles survenant en milieu scolaire : toxi-infection alimentaire, méningite bactérienne, tuberculose...
- ↗ Intervention auprès d'enfants ou d'adolescents en danger,
- ↗ Mise en place de dispositifs adaptés en cas d'événements graves survenant dans la communauté éducative.

La prévention individuelle :

- ↗ Détection précoce des difficultés lors de la visite médicale obligatoire entre 5 et 6 ans,
- ↗ Bilan de santé et d'orientation des élèves en classe de 3ème,
- ↗ Aide à l'intégration et à la scolarisation des enfants et adolescents atteints d'un handicap ou d'une maladie,
- ↗ Examen à la demande des élèves en difficultés signalés par les équipes éducatives...
- ↗ Suivi des élèves des classes spécialisées, des élèves des établissements d'enseignement technique et professionnel.

La prévention collective :

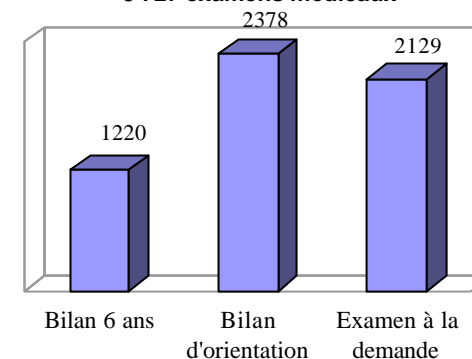
- ↗ Elaboration et mise en œuvre de programmes d'éducation à la santé,
- ↗ Actions en matière d'hygiène, de sécurité et d'ergonomie.

La formation :

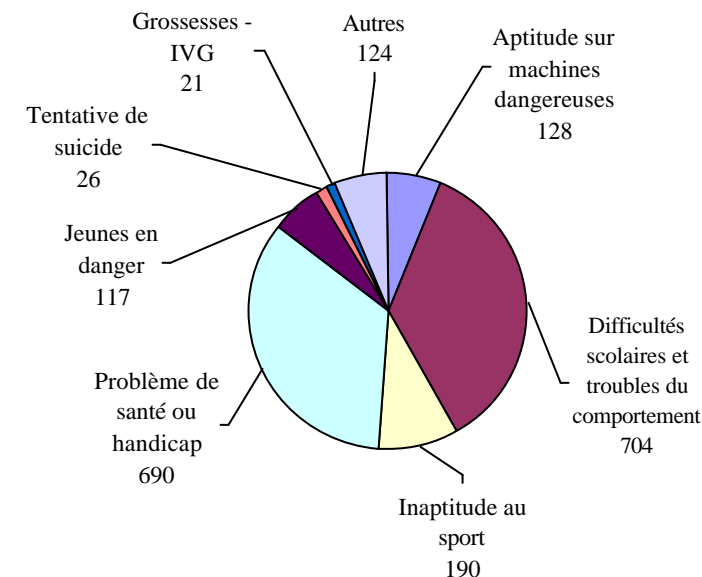
- ↗ Contribution à la formation initiale et continue des adultes.

Quelques chiffres pour l'année scolaire 2002-2003

5 727 examens médicaux



Examens à la demande



**FORMULAIRE 1 : PREPARATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION
CONTINUE 2004-2005**

Proposition de stage faite par	Circonscription de
Type de stage (cocher la case)	Ecole <input type="checkbox"/> <u>Nom de l'école</u> : Circonscription <input type="checkbox"/> Réseau <input type="checkbox"/> <u>Nom du réseau</u> :		
Intitulé du stage	Intitulé : Priorité académique : 1 2 3 4 5 (numéro à entourer)		
Objectifs et contenus visés			
Niveau et public destinataire	Cycle : Nombre de stagiaires :..... préciser le nombre de stagiaires ne nécessitant pas un moyen de remplacement:		
Durée	Durée souhaitée : jour(s) de formation Observations : (période souhaitée...):		
Encadrement prévu ou souhaité	Responsable :..... (IEN pour les stages écoles, réseaux, circonscriptions) Formateurs pressentis : (si possible)		
Remarques			

**FORMULAIRE 2 : PREPARATION DU PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION
CONTINUE 2004-2005**

Proposition de stage faite par	Circonscription de
Type de stage	départemental		
Intitulé du stage	Intitulé :		
	Priorité académique : 1 2 3 4 5 (numéro à entourer)		
Objectifs et contenus visés			
Niveau et public destinataire	Cycle :		
	Nombre de stagiaires :..... préciser le nombre de stagiaires ne nécessitant pas un moyen de remplacement:		
Durée	Durée souhaitée : jour(s) de formation Observations : (période souhaitée...):		
Encadrement prévu ou souhaité	Responsable :..... (IEN ou conseiller pédagogique ou chargé de mission ou personne-ressource)		
	Formateurs pressentis : (si possible)		
Remarques			